

SOUSCRIPTION POUR LA SCALA SANCTA

M. Joseph Langevin, St Méthode, 25 cts ; Ls Larivière, Harrisville, R. I., \$1 ; Mme E. Turcotte, Holyoke, Mass, \$5 ; Mme J. Fortier, Woonsocket, \$5 ; R. Aubertin, Taftville, 25 cts ; L. B. Peltier et E. Maes, Ishpenning, 30 cts ; Mme A. Charbonneau, St-Paul, Minn, 30 cts ; Mme H. Lamothe, Southbridge, Mass, 45 cts ; E. Boisvert, Salmon Falls, 50 cts ; M. David Poisson, Hancock, 65 cts ; P. T., L. B., 25 cts ; Abonné, Aubigny, Man, 50 cts ; Moses A. Hill, Waltham, 60 cts ; O. Lavoie, Newburyport, Mass, \$1 ; Mme F. Bruno, Greenville, 25 cts ; Anonyme, Peterboro, N. H., \$3 ; J. St-Pierre, Northboro, Mass, 65 ; Mme P. Lépine, Saginaw, \$1 ; Mme Pomerleau, Valette, P. Q., 15 cts ; Mlle A. Bourbonnais, St-Clet, \$1 ; D. Emard, 50 cts, V. Emard, 65 cts ; Xavier Mailloux, \$4.65 ; Mme E. G., Ange Gardien, \$1 ; Mme I. Laroque, Putnam, Conn. 30 cts ; Mme O. Francœur, Manistique, Mich ; 75 cts ; Mme A. Lebel, Brunswick, Me., \$1 ; Mme P. Loisien, New London, Conn., 15 cts ; Alfred Boulais, Danielsonville, Conn., \$1 ; Mlle M. Moquin, Manchester, N. H. \$1 ; J. Bouillé, Deschambault, 25 cts ; Mme Jos. Desmarais, Lawrence, Mass, 75 cts ; M. Ambroise de Grâce, Petit Rocher, N. B., 15 cts ; Cordélia Auclair, Manchester, 30 cts . Mme A. Méthot, 10 cts ; Mme A. Dubé, Warren, Mass, 10 cts ; R. C , 25 cts ; Mme P. Boneher, Taftville, Con., \$2 ; E. L. T. Pucharme, Hamilton, Mass, \$1 ; Mme N. L., Sorel, 50 cts ; D. Chapleau, Lachesnaye, 30 cts ; Adèle Phaneuf, Concord, N. H., 50 cts ; Mme Jos. Harbec, St-Jean D'Iberville, 25 cts ; Mme G. Brisebois, Roxton Falls, 10 cts ; Mme F. Marcotte, St-Pierre Jolys, Man., 25 ; Mme Jos. Gamache, Leominster, Mass, 20 cts ; Mme M. Papillon, Pulnam, Conn., 30 cts ; Mme J. C. Maynard, Negaunee, 40 cts ; Mme C. J. D., Houghton, Mich, \$1 ; Mlle P. Richard, Leeds, Mass, 10 cts ; H. Laliberté, 25, M. Dupuis, 25 ; M. Emond, 25 cts, J. Sylvestre, 25, tous de St-Joachim, Riv. Ruscom, Ont.

— 000 —

AVANTAGES.

1. Deux messes chaque semaine, une le lundi, et l'autre le samedi, pour les abonnés aux *Annuaire* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement. 2. Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois, pour les abonnés défunts.

On ne peut abonner les défunts. Le fruit de cette dernière messe est applicable à ceux-là seuls qui sont morts *après* leur abonnement.